

# harcelement moral en stage

# Par aud84, le 23/03/2009 à 10:06

## boniour!

voila il y a 1an j'ai du effectuer un mois de stage obligatoir dans le cadre de mon bac pro sen (systeme electronique numerique).et j'ai trouver mon stage dans une petit boutique famillilale de reparation en informatique.

il s'avere que ce stage fu un veritable cauchemard. mon patron fesais que m'umilier devant les clients et avait des propos trés dégradent envers les femme (nous etions 2 dans la boutique ,moi et sa femme)

je precise je ne parle pas de ce qu'il fesais a sa femme car ca ne me regarde pas mais personellement ca ma beaucoup choquer.

petit a petit quoique je fasse il ne fessais sans cesse que me dire que je n'etait bonne a rien je savais rien fair etc etc...

et un jour il a voulu me rajouter 1h de travaille par jour alors que la loi l'interdisais sous pretexte que je lui servais a rien je pouvais bien bosser une heure de plus. mon copain plein de bonne intention esdt aller le vior pour négosier mes heures car les prof s'en foutais.et la devant lui il ma traiter de grosses conne et de salope(dsl pour les mots).depuis j'ai du abandonner mo, stage et mon ecole car trop de pression ils m'avait cataloguer en tent que feniante.et avec cette pression maintenant des que j'entand parler de travaille je fais des crise de spasmofili a repetition.jer n'arive pu a envisager de retourne a travaille ou autre. ce gars m'a pourri ma vie.croiyer vous qu'il y a des recour contre lui j'en pe pu. merci a tous

#### Par mitsi, le 29/03/2009 à 12:27

Bonjour,

Malheureusement si vous n'avez pas de témoins(quel qu'il soit:clients,épouse..)ou des écrits il vous sera difficile de porter plainte.Pourquoi avez-vous attendu si longtemps!

Avez-vous parlé de cela à l'enseignant responsable de votre stage!

Voyez si vous avez une protection juridique vous ou vos parents si vous dépendez d'eux(en principe elle peut exister avec une assurance " Multirisque Habitation") Bon courage.

Par Aquanaute13, le 29/03/2009 à 21:00

#### Bonsoir

Vous pouvez peut-être contacter des élèves de votre ancienne école pour savoir s'il y a un qui fait un stage dans cette "boutique" afin de savoir comment cela se passe pour lui et peut être obtenir une attestation manuscrite.

Votre camarade qui est intervenu pour vous peut faire une attestation.

Informez l'Inspection du Travail.

### Par aud84, le 30/03/2009 à 07:58

Malheureusement non personne de mes soi disan collégue de classe peut en attester j'etait la seul personne qui habitait dans une ville vraiment loin de mon etablisdsement. Puis lorsque j'ai contacter les autre personne qui était dans cette meme boutique avec moi ils m'on rien dit ni rien voulu constater... evidemment c'etait des homme il leurs avais fait des raporrt de folie. Et lorsque mon compagnon est venu discuter avec lui il faut dire que ca c'est trés mal passer. le lendemin méme j'en est référer a mon prof principal qui lui a contacter mon maitre de stage . evidamment il a rejeter toute la faute sur moi (soi disant je ne voulais pas travailler) bien que j'ai voulu m'expliquer et réfuter les explication de mon maitre de stage les prof ne m'on pas crue et m'on méme reprocher que mon petit ami ai voulu discuter avec lui. suite a sa j'ai quiter mon ecole et informer une copine qui travaille dans la police pour savoir si l'on pouvais pas fair quelque chose a son poste ils ont pu uniquement fair un petit controle d'indentiter mais c'est tout ils ont rien trouver.

defois jme dit que ce mec est un sal manipulateur il me degoute trop j'arrive pu a travaille.

#### Par mitsi, le 30/03/2009 à 08:11

Sans témoin ni preuve écrite il sera très difficile que l'officier de police judiciaire enregistre votre dépôt de plainte et à fortiori le parquet. En outre vous avez attendu trop longtemps, vous auriez pu déposer une "main courante" auprès du commissariat ou de la gendarmerie. Si vous voulez avoir confirmation allez voir l'inspection du travail